

---

**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal  
d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR19.31PR  
concernant  
la 2<sup>ème</sup> série de compléments au budget 2019**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 18 novembre 2019.

Elle était composée de Messieurs Thierry GABERELL, Pierre HUNKELER, Laurent ROQUIER, excusé et remplacé par Philippe GUIGNARD, Jean-Claude DYENS, Ervin SHEU, Roland VILLARD et du soussigné, président, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de M. Jean-Daniel CARRARD, Syndic, M. Fabrice WEBER, Chef du Service des finances, nous les remercions pour les compléments d'explications et réponses à nos questions. La COFI relève avec plaisir que la Municipalité a pris en compte ses remarques au niveau du recours à des crédits complémentaires qui sont, pour ce préavis, quasi tous liés à des besoins financiers exceptionnels.

Par ailleurs, elle souligne également avec satisfaction que le montant de ces crédits complémentaires a été fortement réduit au cours de ces dernières années avec une baisse d'environ 60 % depuis 2010 soit en CHF env. 1 mio pour se situer dans la même lignée que ceux de 2018.

Les montants relatifs aux salaires de personnel auxiliaire et charges sociales liées sont dus principalement à des absences pour divers motifs qu'il n'est pas possible de prendre en charge au travers du budget ordinaire.

La Commission des finances apporte les commentaires suivants sur les différents postes du préavis :

#### Urbanisme et bâtiments

355.3141.10/15 Entretien-rénovations des bâtiments CHF 49'500.-

Il s'agit d'un projet pilote du Canton auquel la Ville participe. Ce montant est pris en considération dans le cadre du préavis PR19.33PR concernant un crédit d'investissement de CHF 1'450'000.- pour la modernisation et l'extension des réseaux informatiques pédagogiques dans les bâtiments scolaires.

355.3141.10/46 Entretien-rénovation des bâtiments CHF 50'000.-

Baisse de pression dans les conduites du chauffage. Vu l'âge du bâtiment, le service étudie la possibilité de faire valoir des défauts cachés auprès des entreprises adjudicatrices.

420.3185.00 Honoraires, frais d'expertises et cachets CHF 26'000.-

Augmentations procédures de recours dans le cadre de la police des constructions.

#### Sécurité Publique

613.3111.00 Achat machines et mobilier CHF 35'000.-

613.4272.00 Redevances d'utilisation places de parc CHF 150'000.-

Suite à la mise en place du changement de régime des places de parc aux Rives du Lac, la Municipalité a demandé que des compléments soient étudiés en ce qui concerne la tarification et la mise en place de cette décision. Acquisition de nouveaux horodateurs et augmentation des recettes liées à l'implantation de ces horodateurs.

620.3012.00 Salaires personnel auxiliaire CHF 22'500.-

L'effectif actuel du Contrôle des habitants est de 5.6 ETP (6.0 au plan des postes), complétés par une auxiliaire (financée par le 0.4 ETP vacant), une apprentie et une MPC. A la fin du premier semestre, cet effectif était réduit ensuite de nombreuses absences. Or, un effectif inférieur à 4 ne permet pas l'accomplissement de l'ensemble des prestations à destination de la population, notamment celles du guichet. En effet, il faut compter deux collaboratrices en permanence pour les prestations de guichet, pour une durée continue maximale de 4 heures. Au-delà, il n'est pas possible d'assurer le travail de back-office engendré par les prestations au public. Il faut en outre compter une collaboratrice pour les prestations téléphoniques.

### **Conclusions :**

En conclusion, la Commission des finances remercie la Municipalité d'avoir pris en considération ses vœux des années précédentes sur le recours à des crédits complémentaires pour le financement d'investissements non urgents et pouvant être traités via le budget ordinaire. Elle l'encourage à poursuivre dans cette voie pour les années futures permettant d'avoir une meilleure maîtrise budgétaire.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'unanimité de ses membres, d'approuver le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Olivier JAQUIER



Président

Yverdon-les-Bains, le 28 novembre 2019